Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche

2026_10_28 AMI autopartage communal ALEC07

Cadrage de l'accompagnement

Périmètre de la proposition

Dans le cadre du projet « Ardèche Mobilités Partagées », l'ALEC07 propose d'accompagner **deux projets d'autopartage portés par des communes rurales, des centres sociaux ou des espaces de vie sociale (EVS) ardéchois**, individuellement ou en partenariat.

Cet accompagnement vise à aider les structures candidates à évaluer l'opportunité de développer un service d'autopartage, à identifier un modèle adapté à leur territoire et à définir les conditions nécessaires à sa mise en œuvre.
Une attention particulière sera portée aux **projets associant une commune et une structure locale d'animation de la vie sociale**, afin de favoriser l'ancrage territorial, la mobilisation des habitants et la pérennité du service.
Il s'agit d'un accompagnement à la décision et à la préfiguration, et non d'une prestation de déploiement opérationnel.

Ce que l'ALEC07 accompagnera

1. L'analyse des besoins et des ressources du territoire
- Identification des besoins de mobilité auxquels pourrait répondre un service d'autopartage.
- État des lieux des véhicules communaux existants et de leur potentiel de mutualisation.
- Identification des publics utilisateurs potentiels et des partenaires mobilisables.
- Analyse des moyens humains, techniques et financiers dont dispose la commune.

2. Le choix d'un modèle d'autopartage et la définition de ses modalités de fonctionnement
- Présentation et comparaison des différents modèles d'autopartage communal envisageables.
 - ✔ Ouvrir un véhicule communal existant aux habitants.
 - ✔ Acquérir un véhicule spécifiquement destiné à l'autopartage.
 - ✔ Développer un service en partenariat avec une association ou un opérateur (Clem, Open Fleet..).
- Aide au choix d'un modèle adapté aux besoins et aux capacités de la commune.
- Identification des solutions techniques, organisationnelles et financières nécessaires à son fonctionnement : réservation, accès au véhicule, assurance, gestion, tarification, etc.

3. La préfiguration du service et l'aide à la décision : ensemble de préconisations
- Identification des principales conditions de réussite et des points de vigilance.
- Première approche des moyens humains et financiers à mobiliser.
- Identification des partenaires et prestataires susceptibles d'intervenir dans le déploiement.
- Élaboration d'une feuille de route présentant les principales étapes nécessaires à la mise en œuvre du service.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche

L'accompagnement proposé ne comprend pas :

- **La réalisation d'une étude de faisabilité approfondie**, notamment les enquêtes de mobilité auprès des habitants, les études juridiques détaillées ou les analyses économiques complètes.
- **La mise en place opérationnelle du service**, comprenant l'acquisition ou la mise à disposition des véhicules, l'installation d'équipements techniques ou le paramétrage des outils de réservation.
- **La contractualisation avec les prestataires**, notamment les assureurs, opérateurs d'autopartage ou fournisseurs de solutions techniques.
- **La gestion et l'exploitation du service**, comprenant les réservations, la facturation, l'entretien des véhicules ou la relation avec les utilisateurs.
- **L'animation et la promotion du service auprès des habitants après son lancement**, qui relèveront de la collectivité ou de ses partenaires.

Une responsabilité partagée avec les communes

L'accompagnement de l'ALEC07 repose sur une implication active des structures bénéficiaires. Les candidats devront **identifier un référent chargé du suivi du projet**, mettre à disposition les informations nécessaires au diagnostic et participer aux différentes étapes de réflexion.
Ils devront également être conscients qu'un service d'autopartage ne repose pas uniquement sur la mise à disposition d'un véhicule et d'outils techniques.
La mobilisation des habitants, la communication et l'animation du service dans la durée constituent des conditions essentielles à sa réussite.
Les structures accompagnées resteront décisionnaires quant au modèle retenu et responsables de son éventuelle mise en œuvre.

Critères de sélection des candidatures

L'ALEC07 sélectionnera deux projets sur la base des critères suivants :

- **Le caractère rural du territoire :** priorité aux territoires où la dépendance à la voiture individuelle est forte et les alternatives de mobilité limitées.
- **La dynamique partenariale :** les candidatures associant une commune et une structure associative locale (centre social, EVS…) seront valorisées.
- **La pertinence du projet :** repérage des besoins de mobilité, des publics concernés et des premières pistes envisagées.
- **La capacité de mobilisation dans la durée :** compréhension de la nécessité de consacrer des moyens humains à la communication, à la mobilisation des habitants et à l'animation du service.

Les projets n'ont pas besoin d'être aboutis pour candidater. La motivation des porteurs et leur compréhension des conditions de réussite de l'autopartage seront déterminantes.

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche

En synthèse

L'ALEC07 accompagnera deux projets d'autopartage en milieu rural ardéchois, portés par des communes, des centres sociaux ou des espaces de vie sociale, seuls ou en partenariat.
Cet accompagnement comprendra un **diagnostic simplifié des besoins et des ressources**, une aide au choix d'un modèle d'autopartage adapté au territoire, ainsi qu'une première approche des conditions techniques, organisationnelles, humaines et financières nécessaires à sa mise en œuvre.
Une attention particulière sera portée aux **dynamiques partenariales entre communes et associations**, ainsi qu'à la capacité des porteurs de projet à anticiper les besoins de mobilisation des habitants, de communication et d'animation du service dans la durée.
L'intervention de l'ALEC07 s'arrêtera à la phase de préfiguration, avec l'élaboration d'une feuille de route. Les études approfondies, la contractualisation, le déploiement et l'exploitation du service resteront à la charge des porteurs de projet et de leurs partenaires.

>>> Il s'agit d'un diagnostic simplifié, d'une première approche financière et d'aller vers l'élaboration d'une feuille de route.<<<

Votre commune est intéressée ?

Candidatez avant le 9/12/2026 !
📩 **Contact :** infomobilite@alec07.org
📞 **Téléphone :** 04 75 35 87 34

Un projet porté par l'ALEC07 dans le cadre d'Ardèche Mobilités Partagées.

Webinaire de présentation

le 19/11 de 12H à 13H en visio
avec le témoignage d'élus expérimentés
des commune de Allons (04) et Hédé Bazouges (35)
pour vous inscrire au webinaire, rendez vous dans la rubrique agenda du site de l'ALEC07.

Un action permise grâce à nos soutiens :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LEADER ARDÈCHE PROJETS RURAUX INNOVANTS
LEADER
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
Cofinancé par l'Union européenne